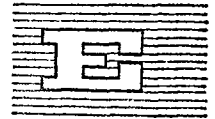


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/NGO/80/Add.1
4 septembre 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Trente-deuxième session
Point 15 de l'ordre du jour

EXAMEN DES TRAVAUX FUTURS DE LA SOUS-COMMISSION ET DU PROJET
D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIEME
SESSION DE LA SOUS-COMMISSION

Déclaration écrite présentée par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie I), le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie I), la Commission des Eglises pour les affaires internationales (du Conseil oecuménique des églises), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II), le Comité consultatif mondial de la société des amis, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II), et la Ligue internationale des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II).

NECESSITE D'APPLIQUER UNE MEILLEURE METHODE POUR ENCOURAGER LA RATIFICATION DES PRINCIPAUX TRAITES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME.

Les cinq organisations non gouvernementales dont les noms figurent ci-dessus se joignent aux trois auteurs du document E/CN.4/Sub.2/NGO/80 pour appuyer la mise en place, dans le cadre de la Sous-Commission, d'un nouveau dispositif visant à encourager la ratification des principaux traités relatifs aux droits de l'homme.